



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2023-S-05

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,
VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,
VU l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
VU l'arrêté ministériel du 13 août 2021 du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation affectant Madame Julie BARAT auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité au poste de responsable du pôle « Label Rouge »,
VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Délégation de signature est donnée à Madame Julie BARAT, responsable du pôle « Label Rouge », à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO, et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort du dit pôle dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

Fait à Montreuil, le 16 janvier 2023

La Directrice de l'INAO,

Carole LY

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003

93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE

TEL. +33 (1) 73 30 38 99 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr